

# **Communauté de communes Cœur de France**

## **Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016 à 17 h**

---

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 h.*

*Monsieur Thierry VINÇON, Président, ouvre la séance.*

*Madame Élisabeth MÉRIOT est désignée secrétaire de séance.*

### **Question n° 1**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 26 février 2016**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 31 pour, 1 abstention (Jacqueline MALLARD),**

**adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 26 février 2016.**

### **Question n° 2**

#### **Compte rendu des décisions prises en vertu des articles L 2121-22 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
donne acte à Monsieur le Président de la communication des décisions prises.**

### **Question n° 3**

#### **Validation du rapport du schéma directeur d'assainissement de la Ville de Saint-Amand-Montrond**

*Monsieur AUBRUN souligne que certains quartiers, notamment Le Tertre, sont exclus de l'assainissement collectif.*

*Monsieur BÔNE explique que des priorités telles que la création d'un réseau à Bruère-Allichamps et La Celle ou encore la rénovation de la station de Meillant devront être traitées dans l'immédiat mais que l'extension des réseaux existants pourra être envisagée par la suite.*

*Monsieur le Président ajoute que ces extensions se feront en parallèle des travaux d'enfouissement de tous les réseaux.*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
vote le rapport du schéma directeur d'assainissement de la Ville de Saint-Amand-Montrond.**

#### **Question n° 4**

##### **Zonage d'assainissement : lancement des procédures d'enquêtes publiques pour les communes d'Orcenais et Saint-Amand-Montrond**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à lancer les procédures d'enquêtes publiques pour les zonages d'assainissement des communes d'Orcenais et de Saint-Amand-Montrond et à signer tous les documents nécessaires.**

#### **Question n° 5**

##### **Zone d'activité concertée d'Orval : lancement du projet d'aménagement**

*Monsieur CHALMET demande quelle surface est prévue et s'inquiète de la suppression des zones d'activités existant dans les communes.*

*Monsieur le Président précise que la superficie sera définie par le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) en cours ; quant aux zones d'activité, elles ne seront pas supprimées, les artisans ont besoin de ces espaces. Il rappelle que l'artisanat représente 35 % de l'activité économique du bassin de vie.*

*Madame MALLARD fait état des études déjà réalisées sur ce périmètre.*

*Monsieur le Président souligne qu'elles seront prises en compte.*

*Monsieur MROZEK propose que la fiscalité de cette zone soit rattachée à Cœur de France.*

*Monsieur BÔNE conforte cette idée en ajoutant que la ZAC d'Orval doit être d'intérêt communautaire.*

*Madame DULUC insiste sur le fait que ce projet a pour objectif d'accueillir de nouvelles activités sur le territoire communautaire et non de dépouiller les communes.*

*Monsieur CHALMET fait savoir qu'il a été contacté par un chef d'entreprise auquel il n'a rien pu proposer. Dans ce cas, Madame DULUC suggère que les contacts lui soient envoyés.*

*Monsieur le Président ajoute que deux agents ont été recrutés pour le développement économique et que les demandes doivent être dirigées vers la Communauté de communes.*

*Monsieur MROZEK estime que si le dossier avance, on pourra habiller Pierre, Paul et Jacques.*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les dispositions liées au lancement du projet de ZAC à Orval et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents concernés.**

### **Question n° 6**

#### **Mutualisation de services avec la Ville de Saint-Amand-Montrond pour la maintenance de la voirie**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
autorise Monsieur le Président à signer la convention de mutualisation de services pour  
l'entretien de la voirie avec la Ville de Saint-Amand-Montrond.**

### **Question n° 7**

#### **Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services OCMACS**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
prend acte des dispositions prises en faveur du commerce et de l'artisanat.**

### **Question n° 8**

#### **Programme opérationnel FEDER FSE Centre-Val-de Loire 2014-2020 Signature de convention**

*Selon Madame MALLARD, la mention dans les rapports de l'avis favorable du Bureau des  
maires laisse entendre que le vote est déjà fait.*

*Monsieur le Président explique que le Bureau débat des dossiers et émet un avis, seul le  
Conseil communautaire peut décider par un vote.*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
prend acte des dispositions liées au programme opérationnel FEDER FSE Centre-Val-de  
Loire 2014-2020 et autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous les  
documents correspondants.**

### **Question n° 9**

#### **Affectation des résultats de l'exercice 2015**

- **Budget principal**
- **Budget annexe « assainissement collectif »**
- **Budget annexe « service public d'assainissement non collectif (SPANC) »**
- **budget annexe « gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage »**
- **Budget annexe « gestion de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères »**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
vote l'affectation du résultat du budget principal ci-dessous :**

Résultat		Affectation	
Fonctionnement	+ 2 246 483,04 €	Fonctionnement	+ 10 090,79 €
		Investissement	<u>+ 2 236 392,25 €</u>
			+ 2 246 483,04 €
Investissement	- 2 236 392,25 €	Investissement	- 2 236 392,25 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
vote l'affectation du résultat du budget annexe « assainissement collectif » ci-dessous :**

Résultat		Affectation	
Fonctionnement	+ 1 693 916,38 €	Fonctionnement	+ 184 270,91 €
		Investissement	<u>+ 1 509 645,47 €</u>
			+ 1 693 916,38 €
Investissement	- 1 509 645,47 €	Investissement	- 1 509 645,47 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
vote l'affectation du résultat du budget annexe « service public d'assainissement non collectif (SPANC) » ci-dessous :**

Résultat		Affectation	
Fonctionnement	+ 21 254,93 €	Fonctionnement	+ 21 254,93 €
Investissement	+ 4 236,12 €	Investissement	+ 4 236,12 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
vote l'affectation du résultat du budget annexe « gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage » ci-dessous :**

Résultat		Affectation	
Fonctionnement	- 108 015,35 €	Fonctionnement	- 108 015,35 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
vote l'affectation du résultat du budget annexe « gestion de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères » ci-dessous :**

Résultat		Affectation	
Fonctionnement	+ 1 750,72 €	Fonctionnement	+ 1 750,72 €
Investissement	+ 43,27 €	Investissement	+ 43,27 €

## Question n° 10

### Vote des taux des taxes directes locales 2016 et du produit de la fiscalité

*Madame RIVET* manifeste son accord sur le principe d'une augmentation mais estime que 2 points représentent beaucoup, notamment pour les agriculteurs. Par ailleurs, les communes apportent des fonds de concours. Il serait nécessaire d'avoir des prévisions. La commune de Marçais va baisser ses taux d'un point cette année.

*Monsieur le Président* précise que les prévisions sont établies et qu'elles ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Les projets sont nombreux, environ 12 millions d'euros de travaux sont attendus, sur 2 ans. Cela permet aux entreprises de bénéficier d'une dynamique d'activités dans un contexte de baisse de la commande publique. Dans le Cher, l'activité des travaux publics a baissé de 11 % en janvier 2016.

*Madame MALLARD* relève que la dernière augmentation est intervenue en 2011, c'est-à-dire récemment, et que la population s'appauvrit. Elle suggère de faire plutôt des économies. Par exemple, à Farges-Allichamps, les travaux d'enfouissement auraient pu être faits en même temps que ceux du réseau d'eau.

*Madame MICHELIC* partage les arguments de *Madame MALLARD*.

*Monsieur le Président* explique que les augmentations de fiscalité pour les EPCI en 2011 étaient dues à la réforme fiscale de l'État et non à une augmentation des taux. Cette réforme mettait en place un transfert de recettes fiscales entre les différentes collectivités, sans impact sur le montant payé par les administrés.

*Monsieur CHALMET* estime que cette augmentation est trop forte ; à Bouzais, elle représente 80 à 200 € de plus par foyer.

*Monsieur le Président* précise que, selon les estimations, ce sera environ 72 € en moyenne par foyer. Lorsque le programme de travaux sera achevé, il sera alors possible d'envisager une baisse des taux.

*Monsieur JAMET* convient qu'il n'est jamais agréable de décider d'une augmentation de la fiscalité. Toutefois, aujourd'hui, elle est nécessaire pour poursuivre la dynamique d'investissement après avoir désendetté fortement la Communauté de communes de 2008 à 2012.

Il invite ses collègues à regarder le schéma départemental de coopération intercommunale qui vient d'être transmis par la Préfecture. On y trouve les fiches financières des communautés voisines et les chiffres sont parlants :

- Arnon Boischaud Cher	8 302 habitants	3 849 000 € de recettes fiscales
- Berry Grand Sud	12 327 habitants	2 800 000 € de recettes fiscales
- La Septaine	10 931 habitants	4 244 000 € de recettes fiscales
- Cœur de France	19 679 habitants	3 144 000 € de recettes fiscales

Pour toutes ces raisons, il votera pour l'augmentation des taux.

*Monsieur MROZEK comprend les réticences de certains maires mais dans l'absolu, il pense que cette augmentation est légitime et que les communes pourraient compenser en baissant leurs taux puisqu'elles n'assument plus les compétences transférées à la Communauté de communes.*

*Monsieur CHALMET rappelle que la commune de Bouzais a baissé ses taux de 20 % au moment de la création de la Communauté de communes.*

*Madame MALLARD signale que les bases augmentent chaque année, ce à quoi Monsieur JAMET répond qu'elles reflètent le niveau d'enrichissement de la commune.*

*Monsieur COLLIN fait état des nouvelles compétences assumées par Cœur de France, à savoir le tourisme, le PLUi, la maison de la santé sans compter l'assainissement, l'accueil des gens du voyage.*

*D'ailleurs, l'étude financière faite en 2015 a démontré que, pour financer le volume de travaux demandés par les communes, il fallait augmenter les recettes, l'endettement restant assez fort. C'est ainsi qu'ont été envisagés le principe des fonds de concours pour tous les travaux et l'augmentation de la fiscalité.*

*Pour ces raisons, il votera pour l'augmentation des taux.*

*Madame MALLARD demande un vote à bulletin secret.*

*Monsieur le président précise qu'un tiers des membres présents doit le demander.*

*12 conseillers communautaires y sont favorables, le vote à bulletin secret est organisé.*

**Le Conseil communautaire, après un vote à bulletin secret, dont le résultat est le suivant :**

Votants :	33
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
Nombre de bulletins « pour » :	21
Nombre de bulletins « contre » :	8
Nombre de bulletins « abstentions » :	4
Nombre de bulletins blancs :	0

**vote les taux des taxes directes locales 2016 ci-dessous :**

▪ taxe d'habitation	<b>5,64</b>	soit	+ 2,00
▪ taxe foncière propriétés bâties	<b>5,47</b>	soit	+ 1,94
▪ taxe foncière propriétés non bâties	<b>9,70</b>	soit	+ 3,44
▪ cotisation foncière des entreprises	<b>5,47</b>	soit	+ 1,94

**et le produit fiscal attendu de 2 617 215 €.**

**Question n° 11 A**  
**Vote du budget primitif 2016**  
**Budget principal**

*Madame MALLARD demande ce qui justifie l'augmentation de l'article 6251 du budget principal.*

*Monsieur le Président précise qu'il s'agit des frais de déplacements, notamment pour le service économique.*

*Monsieur AUBRUN s'interroge sur les 42 000 € de charges de personnel du budget SPANC, alors que VEOLIA fait le travail.*

*Monsieur BÔNE explique que VEOLIA assure les contrôles sur le plan technique dans le cadre d'un marché passé après consultation, mais que la gestion administrative revient à la Collectivité.*

*Madame MICHELIC fait état des 2 contrôles effectués sur des bâtiments communaux pour lesquels la commune doit payer les prestations ; elle estime que la Communauté de communes devrait les prendre à sa charge.*

*Monsieur COLLIN souligne que les raccordements au réseau collectif effectués sur les bâtiments communaux à Coust, pour un montant de 22 000 €, ont été payés par la mairie puisqu'elle en est propriétaire.*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 28 pour, 1 abstention (Guy THOMAS), 4 contre (Raymond CHALMET, Jacqueline MALLARD, Édith MICHELIC, Michelle RIVET),  
vote le budget primitif 2016 du budget principal.**

**Question n° 11 B**  
**Vote du budget primitif 2016**  
**Budget annexe « assainissement collectif »**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 31 pour, 1 abstention (Jacqueline MALLARD), 1 contre (Édith MICHELIC),  
vote le budget primitif 2016 du budget annexe « assainissement collectif ».**

**Question n° 11 C**

**Vote du budget primitif 2016**

**Budget annexe « service public d'assainissement non collectif - SPANC »**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 32 pour, 1 contre (Édith MICHELIC),**

**vote le budget primitif 2016 du budget annexe « service public d'assainissement non collectif – SPANC ».**

**Question n° 11 D**

**Vote du budget primitif 2016**

**Budget annexe « gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage »**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 29 pour, 1 abstention (Raymond CHALMET), 3 contre (Jacqueline MALLARD, Édith MICHELIC, Guy THOMAS),**

**vote le budget primitif 2016 du budget annexe « gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ».**

**Question n° 11 E**

**Vote du budget primitif 2016**

**Budget annexe « gestion de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères »**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 31 pour, 2 abstentions (Raymond CHALMET, Édith MICHELIC),**

**vote le budget primitif 2016 du budget annexe « gestion de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ».**

*Après le vote du budget, Monsieur le Président remercie le Conseil communautaire pour sa mobilisation en faveur de l'emploi et des entreprises. Les décisions prises permettront de sauver l'économie locale et de réduire les effets de la crise sur le territoire Sud du Cher.*

*La séance est levée à 18 h 50.*